

Datum: 07.06.2010

Schweizerische Depeschagentur AG
Agence Télégraphique Suisse SA
Agenzia Telegrafica Svizzera SA



Agence Télégraphique Suisse SA

Agence Telegraphique Suisse
3001 Bern
031/ 309 33 33
www.sda-ats.ch

Medienart: Print
Medientyp: Presseagenturen

Themen-Nr.: 26.1
Abo-Nr.: 1079178

07.06.2010 17:13 Suisse ZH Politique Criminalité, lois et justic

Arnaque à l'annuaire Exploitant condamné à Zurich - victoire des consommateurs

Zurich (ats) Le Tribunal du commerce de Zurich a condamné l'exploitant de l'annuaire en ligne www.chtelefon.ch pour concurrence déloyale. La société B und P Dienstleistungen ne pourra plus utiliser son formulaire pour piéger de nouveaux clients.

Le jugement a été rendu le 31 mai dernier. Selon la Fédération romande des consommateurs (FRC), il s'agit d'un verdict «historique». En effet, depuis des années de nombreuses PME et associations sont la cible d'arnaques à l'annuaire.

Des sociétés peu scrupuleuses comme B und P Dienstleistungen leur proposent, par le biais de formulaires trompeurs, l'inscription dans des annuaires professionnels bidons, a expliqué la FRC dans un communiqué publié lundi. Les organisations de défense des consommateurs reçoivent souvent des plaintes.

L'arnaque la plus dénoncée est celle du site CH-Telefon. Les clients qui se sont inscrits sur ce site qu'ils croyaient gratuit ont en effet reçu par la suite une facture de 3 fois 860 francs, selon la FRC. Et B und P Dienstleistungen n'hésiterait pas à poursuivre les clients refusant de payer.

Attaquée par les pages jaunes

B und P Dienstleistungen a été attaquée en justice par la société LTV Gelbe Seite AG qui exploite les pages jaunes. Selon cette dernière, le formulaire envoyé par B und P laisse croire au client qu'il doit uniquement contrôler et confirmer son inscription dans les pages jaunes.

Le Tribunal zurichois a confirmé cette interprétation. Les juges estiment que le formulaire est trompeur. De plus, il donne l'impression que l'inscription est gratuite et le destinataire ne peut pas comprendre sans autre qu'il s'agit d'une offre, peut-on lire dans le jugement que s'est procuré l'ATS.

Outre l'interdiction d'utiliser le formulaire incriminé, le tribunal a condamné l'exploitant du CH-Telefon à payer à la cour et au plaignant un total de 27'000 francs. La société peut encore faire recours jusqu'à fin juin.

La FRC estime que le tribunal a fait un pas dans la bonne direction pour faire cesser cette pratique trompeuse, en attendant que la loi actuellement en révision l'interdise. Lorsque le jugement sera définitif, les organisations de défense des consommateurs examineront les possibilités qui s'offrent aux victimes pour être au moins radiées du registre des poursuites.

(SDA-ATS\hj/me/re)

071713 jun 10



20min.ch/ro

20 minutes SA
1001 Lausanne
021/ 621 87 87
www.20min.ch/ro

Medienart: Internet
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
UUpM (Quelle: netmetrix): 159'000



Themen-Nr.: 26.1
Abo-Nr.: 1079178

Zurich

07 juin 2010 17:56; Act: 07.06.2010 17:58

Print

Condamné pour une arnaque à l'annuaire

Le Tribunal du commerce de Zurich a condamné l'exploitant de l'annuaire en ligne www.chtelefon.ch pour concurrence déloyale.



Le site www.chtelefon.ch, à l'origine du problème.

La société B und P Dienstleistungen ne pourra plus utiliser son formulaire pour piéger de nouveaux clients.

Le jugement a été rendu le 31 mai dernier. Selon la Fédération romande des consommateurs (FRC), il s'agit d'un verdict «historique». En effet, depuis des années de nombreuses PME et associations sont la cible d'arnaques à l'annuaire.

Des sociétés peu scrupuleuses comme B und P Dienstleistungen leur proposent, par le biais de formulaires trompeurs, l'inscription dans des annuaires professionnels bidons, a expliqué la FRC dans un communiqué publié lundi. Les organisations de défense des consommateurs reçoivent souvent des plaintes.

L'arnaque la plus dénoncée est celle du site CH-Telefon. Les clients qui se sont inscrits sur ce site qu'ils croyaient gratuit ont en effet reçu par la suite une facture de 3 fois 860 francs, selon la FRC. Et B und P Dienstleistungen n'hésiterait pas à poursuivre les clients refusant de payer.



20min.ch/ro

20 minutes SA
1001 Lausanne
021/ 621 87 87
www.20min.ch/ro

Medienart: Internet
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
UUpM (Quelle: netmetrix): 159'000



Themen-Nr.: 26.1
Abo-Nr.: 1079178

Attaquée par les pages jaunes

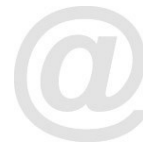
B und P Dienstleistungen a été attaquée en justice par la société LTV Gelbe Seite AG qui exploite les pages jaunes. Selon cette dernière, le formulaire envoyé par B und P laisse croire au client qu'il doit uniquement contrôler et confirmer son inscription dans les pages jaunes.

Le Tribunal zurichois a confirmé cette interprétation. Les juges estiment que le formulaire est trompeur. De plus, il donne l'impression que l'inscription est gratuite et le destinataire ne peut pas comprendre sans autre qu'il s'agit d'une offre, peut-on lire dans le jugement que s'est procuré l'ATS.

Outre l'interdiction d'utiliser le formulaire incriminé, le tribunal a condamné l'exploitant du CH-Telefon à payer à la cour et au plaignant un total de 27'000 francs. La société peut encore faire recours jusqu'à fin juin.

La FRC estime que le tribunal a fait un pas dans la bonne direction pour faire cesser cette pratique trompeuse, en attendant que la loi actuellement en révision l'interdise. Lorsque le jugement sera définitif, les organisations de défense des consommateurs examineront les possibilités qui s'offrent aux victimes pour être au moins radiées du registre des poursuites.

(ap)



Online-Ausgabe

Le Matin
1001 Lausanne
021/ 349 49 49
www.lematin.ch

Medienart: Internet
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
UUpM (Quelle: netmetrix): 317'000

Themen-Nr.: 26.1
Abo-Nr.: 1079178

Arnaque à l'annuaire: un exploitant condamné à Zurich

Le Tribunal du commerce de Zurich a condamné l'exploitant de l'annuaire en ligne www.chtelefon.ch pour concurrence déloyale. La société B und P Dienstleistungen ne pourra plus utiliser son formulaire pour piéger de nouveaux clients.

ats - le 07 juin 2010, 17h21

Le Tribunal du commerce de Zurich a condamné l'exploitant de l'annuaire en ligne www.chtelefon.ch pour concurrence déloyale. La société B und P Dienstleistungen ne pourra plus utiliser son formulaire pour piéger de nouveaux clients.

Le jugement a été rendu le 31 mai dernier. Selon la Fédération romande des consommateurs (FRC), il s'agit d'un verdict "historique". En effet, depuis des années de nombreuses PME et associations sont la cible d'arnaques à l'annuaire.

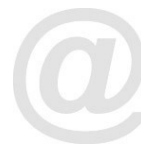
Des sociétés peu scrupuleuses comme B und P Dienstleistungen leur proposent, par le biais de formulaires trompeurs, l'inscription dans des annuaires professionnels bidons, a expliqué la FRC dans un communiqué. Les organisations de défense des consommateurs reçoivent souvent des plaintes.

L'arnaque la plus dénoncée est celle du site CH-Telefon. Les clients qui se sont inscrits sur ce site qu'ils croyaient gratuit ont en effet reçu par la suite une facture de 3 fois 860 francs, selon la FRC. Et B und P Dienstleistungen n'hésiterait pas à poursuivre les clients refusant de payer.

B und P Dienstleistungen a été attaquée en justice par la société LTV Gelbe Seite AG qui exploite les pages jaunes. Selon cette dernière, le formulaire envoyé par B und P laisse croire au client qu'il doit uniquement contrôler et confirmer son inscription dans les pages jaunes.

Le Tribunal zurichois a confirmé cette interprétation.

Outre l'interdiction d'utiliser le formulaire incriminé, le tribunal a condamné l'exploitant du CH-Telefon à payer à la cour et au plaignant un total de 27'000 francs. La société peut encore faire recours.



Arnaque à l'annuaire: un exploitant condamné à Zurich

Zurich

! Le Tribunal du commerce de Zurich a condamné l'exploitant de l'annuaire en ligne www.chtelefon.ch pour concurrence déloyale. La société B und P Dienstleistungen ne pourra plus utiliser son formulaire pour piéger de nouveaux clients.

ats ! 07.06.2010 ! 17:21

Le Tribunal du commerce de Zurich a condamné l'exploitant de l'annuaire en ligne www.chtelefon.ch pour concurrence déloyale. La société B und P Dienstleistungen ne pourra plus utiliser son formulaire pour piéger de nouveaux clients.

Le jugement a été rendu le 31 mai dernier. Selon la Fédération romande des consommateurs (FRC), il s'agit d'un verdict "historique". En effet, depuis des années de nombreuses PME et associations sont la cible d'arnaques à l'annuaire.

Des sociétés peu scrupuleuses comme B und P Dienstleistungen leur proposent, par le biais de formulaires trompeurs, l'inscription dans des annuaires professionnels bidons, a expliqué la FRC dans un communiqué. Les organisations de défense des consommateurs reçoivent souvent des plaintes.

L'arnaque la plus dénoncée est celle du site CH-Telefon. Les clients qui se sont inscrits sur ce site qu'ils croyaient gratuit ont en effet reçu par la suite une facture de 3 fois 860 francs, selon la FRC. Et B und P Dienstleistungen n'hésiterait pas à poursuivre les clients refusant de payer.

B und P Dienstleistungen a été attaquée en justice par la société LTV Gelbe Seite AG qui exploite les pages jaunes. Selon cette dernière, le formulaire envoyé par B und P laisse croire au client qu'il doit uniquement contrôler et confirmer son inscription dans les pages jaunes.

Le Tribunal zurichois a confirmé cette interprétation.

Outre l'interdiction d'utiliser le formulaire incriminé, le tribunal a condamné l'exploitant du CH-Telefon à payer à la cour et au plaignant un total de 27'000 francs. La société peut encore faire recours.